



CODE

C11051**FICHE TECHNIQUE****MIX COMPLET POUR SAUCISSE FRAICHE AU
PIMENT D'ESPELETTE**

page 1/2

UTILISATION

A été spécialement élaboré avec des matières premières de haute qualité et sélectionnées. Approprié pour saucisse fraîche.

Approprié pour la fabrication de saucisse fraîche contenant plus de 50% de viande de porc.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

45 g par kg de masse. Ne plus rajouter de sel.

COMPOSITION

Sel, Dextrose, Glutamate de sodium E621 (16%), Epice, Plante aromatique et Extrait d'épice, Piment d'espelette (1%), Acétate de sodium E262 (2,2%), Huile de tournesol (auxiliaire technologique), Acide ascorbique E300 et Ascorbate de sodium E301 (1,8%), Arôme naturel de paprika, Carbonate de magnésium E504 (auxiliaire technologique)

Pour denrées alimentaires, utilisation limitée

REGLES D'ETIQUETAGE DU PRODUIT FINI (sous condition du respect de la législation française se rapportant à vos applications tels que : Code des Usages de la charcuterie - salaison, Code de la Volaille, etc...)

Sel, Dextrose, Exhausteur de goût : E621, Épice, Plante aromatique et Extrait d'épice, Piment d'Espelette (1%), Acidifiant : E262, Antioxydants : E300, E301, Arôme naturel de paprika

* Conformément au règlement n°1334/2008 CE du 16/12/2008 relatif à la déclaration des arômes

*L'huile de tournesol, *le Dioxyde de silicium et le *Carbonate de magnésium sont des ingrédients intégrés à notre mélange, qui deviennent des « substances de transfert » (ou carry over) dans le produit fini, puisqu'ils ne remplissent plus de rôle technologique dans la denrée alimentaire. A ce titre, ils n'apparaissent pas dans la règle d'étiquetage du produit fini.

" Pour être en conformité avec le règlement (UE) n°1169/2011, veuillez consulter le document « allergènes majeurs » en annexe.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Conserver le produit dans un endroit frais et sec à l'abri de la lumière. NB : La durée de la DLUO indiquée est garantie également après ouverture du contenant à condition de bien refermer ce dernier.

DLUO

24 mois

CARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES (selon plan à 3 classes)

Flores totales aérobies mésophiles :	< 200.000/g
Staphylocoques aureus :	< 100/g
Coliformes totaux :	< 1000/g
Coliformes fécaux :	< 100/g
Anaérobies sulfito-réducteurs :	< 10/g
Levures :	< 1000/g
Moisissures :	< 1000/g
Salmonelles :	Absence/25 g

Les éléments de cette fiche ont pour but de vous informer. Ils correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de nos techniques. La grande variété des supports et des conditions d'emploi qui échappent à notre contrôle ne nous permettent pas de garantir un résultat ni d'assumer une quelconque responsabilité. L'utilisateur doit se conformer à la réglementation en vigueur et respecter les droits de propriété industrielle.

CARLA SARL

73C, rue du Général Leclerc
 67570 LA CLAQUETTE
 Tél : 03 88 55 41 52 - Fax : 03 90 40 57 07
 Email : epices@carla-sarl.fr



CODE
C11051

FICHE TECHNIQUE

**MIX COMPLET POUR SAUCISSE FRAICHE AU
 PIMENT D'ESPELETTE**

page 2/2

ATTESTATION
<p>▶ Produit conforme aux textes règlementaires en vigueur (s'il est concerné par les textes) quant à la teneur en contaminant (pesticides, métaux lourds, aflatoxines, etc....)</p> <p>▶ Produit ne contenant pas d'ingrédients ionisés et ne subissant pas de traitement d'ionisation</p> <p>▶ Pas d'ingrédients OGM ou issu d'OGM. Produit non concerné par les règlements CE n°1829/2003 et 1830/2003 relatifs à l'étiquetage des OGM et denrées produites à partir d'OGM.</p>

ALLERGENES MAJEURS		
LISTE DES ALLERGENES	Présence oui/non	Composant concerné
Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales contenant du gluten (blé, froment, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs variétés hybrides)	NON	
Crustacés et produits à base de crustacés	NON	
Œufs et produits à base d'œufs	NON	
Poissons et produits à base de poissons	NON	
Arachides et produits à base d'arachides	NON	
Soja et produits à base de soja	NON	
Lait, produits laitiers et dérivés (y compris lactose et protéine de lait)	NON	
Fruits à coque et produit dérivés (amande, noisette, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistache, noix de macadamia et autres fruits à coque de votre connaissance)	NON	
Céleri et produits à base de céleri	NON	
Moutarde et produit à base de moutarde	NON	
Graine de sésame et produit à base de Graine de sésame	NON	
Sulfite et dioxyde de soufre en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 ml/l exprimé en SO2	OUI	Max. 13.2 ppm * dans l'ail
Lupin et produit à base de Lupin	NON	
Mollusques et produits à base de mollusques	NON	

NB : Les ingrédients suivants : Maltodextrine de blé et/ou sirop de glucose de blé et/ou dextrose de blé sont exemptés de l'obligation de déclaration selon la directive 2007/68/CE du 27/11/2007

Le taux de sulfites indiqués ci-dessus correspond à la teneur maximale (en mg/Kg ou ppm) dans le mix. NB : la teneur maximale de sulfites dans le produit fini " en respectant le dosage indiqué ci-dessus " est de ce fait : inférieur à 10 ppm et/ou 10 mg/Kg; donc conforme à la limite autorisée sans obligation de déclaration sur votre étiquetage (du client)

Version	17/07/2015
---------	------------

Les éléments de cette fiche ont pour but de vous informer. Ils correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de nos techniques. La grande variété des supports et des conditions d'emploi qui échappent à notre contrôle ne nous permettent pas de garantir un résultat ni d'assumer une quelconque responsabilité. L'utilisateur doit se conformer à la réglementation en vigueur et respecter les droits de propriété industrielle.